de

Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 035-213501380-20250417-D043_2025-DE

Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	01/04/2025
Date d'Affichage	01/04/2025
Nombre de Conseillers	
en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUC.

Absents excusés:

Mme Sylvie COUPE
Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER,
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC.

Absents:

Mr Patrick DEMARQUET

N°043-2025

Vote du Compte de Gestion 2024 – Résidence Les Verriers

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Pour ce lotissement, il reste 1 lot à vendre pour un montant de 24 660.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vent de la localité de la localité

Déficit d'exploitation Déficit d'investissement - 15 900.20 €

- 6312.12€

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme, Le registre dument signé, Le Maire.